

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
40 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 15 mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Réception par l'Empereur de lettres de souverains y dénommés ; Décrets : portant nominations : dans la magistrature ; — dans les tribunaux de commerce ; — d'un membre du conseil central des églises réformées de France ; — dans les Facultés de droit ; — modifiant le § 4 des articles 31 et 32 des statuts de la Banque de l'Algérie, annexés à la loi du 4 août 1851 ; — approuvant les élections de MM. Delangle et Dumon, faites par l'Académie des sciences morales et politiques ; Décret conférant la médaille militaire.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La Cour de cassation, dans son audience du 7 mars, a examiné une affaire d'assurances contre le recrutement. Nous analysons son arrêt :

« Le contrat d'assurance embrasse, à défaut de stipulations restrictives, tous les risques à venir, de quelque nature qu'ils puissent être. Spécialement, le contrat d'assurance contre les chances du recrutement militaire demeure obligatoire pour les parties, nonobstant l'élévation du contingent par une loi postérieure, si les termes du contrat ne limitaient pas l'assurance aux chances existantes d'après la loi en vigueur au moment de la possession dudit contrat. (Conforme à plusieurs arrêts de la Chambre civile, le dernier en date du 23 décembre 1858). »

L'instruction pour l'admission à l'Ecole impériale spéciale militaire en 1859 est déposée à la préfecture et aux sous-préfectures du département de la Seine-Inférieure, ainsi qu'aux mairies de Rouen, d'Elbeuf et de Darnétal, où l'on peut en prendre communication.

Les aspirants devront se faire inscrire, d'ici au 1^{er} mai, terme de rigueur, à la préfecture du département où ils font leurs études.

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de décider une question des plus importantes pour les villes qui procèdent, dans l'intérêt de la salubrité publique, à l'élargissement et à l'embellissement des voies publiques par des plans généraux d'alignement nouvellement arrêtés.

Cette chambre vient de décider que le propriétaire qui a obtenu de l'autorité municipale l'autorisation de construire ou de réparer un édifice quelconque sur la voie publique, est tenu, sinon d'exécuter complètement dans l'année, du moins de commencer, dans le délai d'une année, à dater de l'autorisation, l'exécution des travaux auxquels il a été autorisé ; passé ce délai, sans aucun commencement d'exécution, il doit se pourvoir d'une autorisation nouvelle, sous peine de contravention.

L'impulsion véritablement extraordinaire que les Concours et les Expositions ont donné à l'économie rurale, engage les Comices à renouveler ces luttes pacifiques. Déjà, l'année dernière, la Société d'Agriculture de Belgique avait ouvert la lice aux fabricants de machines à battre et de machines à moissonner. Ce Concours a été très beau ; il a beaucoup contribué à faire connaître les nouveaux auxiliaires de la ferme, proposés par la mécanique moderne.

Cette année, les concours de même nature vont continuer. La Société belge en prépare un nouveau pour la saison prochaine. Nos constructeurs de machines à battre et de machines à moissonner ne manqueront pas sans doute de répondre à son appel.

En France, les Concours d'instruments et de machines tendent à se multiplier. Il y en a eu l'année dernière plusieurs de remarquables à Paris, à Bourges, à Alençon, à Angers, à Limoges et jusqu'en Algérie. On en organise de nouveaux pour la campagne qui vient de s'ouvrir ; Paris aura encore le sien, où accourra l'élite de nos cultivateurs et de nos propriétaires intelligents.

Le Comice de Lille, qui marche en tête du

progrès, n'a pas voulu rester en arrière. Bien que dans le Nord la main-d'œuvre soit abondante et que la journée ne dépasse guère 2 fr., le Comice pense qu'un pays aussi avancé que la Flandre doit suivre le mouvement qui se manifeste dans toute la France ; il appelle donc dans la lice tous les fabricants de charrues, d'outils, d'instruments et d'engins agricoles perfectionnés. Des Concours spéciaux sont réservés pour les faucheuses, les moissonneuses et les batteuses. Les machines à faucher devront être rendues à Lille le 31 mai prochain, les machines à moissonner le 15 juillet, et les machines à battre et autres engins à l'époque où aura lieu le concours des charrues. Il sera décerné aux vainqueurs des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze.

Au reste, l'industrie semble rivaliser avec l'agriculture. Cette année encore auront lieu, sur les différentes parties de l'Empire, des Expositions régionales, comme celles de Dijon, de Limoges, d'Alençon, &c. A Rouen, la Société libre d'Emulation est déjà à l'œuvre ; elle s'adresse à tous les industriels des douze départements les plus voisins. Elle réserve sans doute une place pour l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de nommer commissaires des courses de chevaux qui auront lieu cette année à Valenciennes : M. G. Rhoné, de Valenciennes ; M. J. Piéard, de Valenciennes, et M. le comte d'Hespel, membre du conseil général, maire de Wavrin.

M. le ministre a en outre donné à l'hippodrome de Valenciennes un témoignage bien marqué de l'intérêt du gouvernement pour cette utile institution, en portant de 3 à 4,000 fr. le chiffre de la subvention qui lui est allouée sur les fonds de l'Etat.

L'Académie française tiendra une séance publique jeudi 17 mars, à deux heures, pour la réception de M. Laprade, successeur d'Alfred de Musset. C'est M. Vitet qui répondra au récipiendaire.

Le mois de mars, dit M. Leconteur dans le *Moniteur*, est celui de toute l'année où les jours prennent le plus grand accroissement ; au 1^{er}, le soleil se levant au temps moyen, à 6 heures 45 minutes, et se couchant à 5 heures 41 minutes, il n'y a donc encore que 10 heures 56 minutes de jour, mais au 31, le soleil se lève dès 3 heures 43 minutes pour ne se coucher qu'à 6 heures 27 minutes ; il y a donc alors 12 heures 44 minutes de jour. Différence entre la longueur du jour au 1^{er} et au 31 mars : 1 heure 52 minutes, qui forment le temps dont s'accroissent les jours pendant ce mois. Au 1^{er} mars, le soleil est encore situé par 7 degrés 40 minutes de déclinaison australe, tandis qu'au 31 il se trouve par 4 degrés 2 minutes de déclinaison boréale : c'est donc de 11 degrés 44 minutes en latitude qu'il s'est avancé vers nous (environ 325 lieues en mesures itinéraires).

On ignore généralement quel est le nombre de cigares consommés en France ; des calculs faits sur les documents officiels donnent, pour 1838, les chiffres suivants :

Cigares de la Havane et de Manille	36,086,500
Cigares fabriqués en France	481,071,500
Cigarettes	6,478,000
Total	523,636,000

On a reconnu que le noyer, lorsqu'il est greffé, décuple la production de son fruit, et pourtant il est bien rare que cet arbre précieux, et par son fruit et par son bois, soit soumis à ce procédé d'amélioration si simple et si peu coûteux.

Un négociant de Bavay (Nord) ayant fait laver un certain nombre de sacs qui avaient contenu du sel, fit jeter l'eau dans son jardin, et vit bientôt, sous l'action du liquide salé, une multitude de vers de terre expirer. On en conclut que, pour débarrasser les jardins des vers, il suffit d'employer l'eau salée.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 16 MARS 1859.

L'ÉCHÉANCE DU 15.

La date du 15, jour dans le commerce presque aussi fatal que le *fin courant*, M. Michel Pernon était dans son cabinet assis devant son bureau dans son fauteuil de cuir et la tête appuyée sur ses deux mains ; il avait éloigné sa femme, sa fille, et donné l'ordre qu'on ne laissât entrer personne, pour se laisser aller à l'aise au cours de ses pensées douloureuses, pour donner carrière à ce cruel tyran qui rongé le cœur dans les positions désespérées ; on porte alors au malheur le triste défi de faire un pas de plus, on se jette soi-même en pâture au vautour, et lorsqu'enfin on a ainsi atteint le dernier degré des misères humaines, je ne sais quelle lueur blanchit à l'horizon, croît, grandit, s'approche, et bientôt l'espérance vient de nouveau vous caresser de ses ailes dorées. Tel est l'homme, il jouit et désire, ou bien il souffre et espère ; voilà le cercle éternel dans lequel il s'agit ; on ne peut ni lui donner un bonheur aussi haut que ses désirs, ni l'accabler d'une infortune sans espérance. Le suicide est une exception ; c'est quelquefois une maladie ; et encore l'homme qui s'est jeté dans le fleuve tend une

main défaillante vers la rive ; et s'il faut que j'en croie un de mes amis qui était à sa fenêtre au moment où un individu qui habitait le quatrième étage de sa maison se précipita sur le pavé, le malheureux disait en faisant le fatal trajet : O mon Dieu ! j'espère que je tomberai pas sur la tête !

M. Michel Pernon, homme qui touchait à l'hiver de la vie, demeura longtemps les yeux fixés sur son portefeuille vide ; puis, obéissant peu à peu à un instinct naturel, sa pensée fatiguée du présent, dévia, elle souleva doucement le voile de l'avenir et entra dans ces champs aériens dont nous faisons à notre gré le ciel sombre ou serein. Cette même raison qui nous fait craindre le malheur dans les moments heureux, lui apporta des images consolantes : une fois qu'il se fut laissé aller à ses rêveries, le présent n'exista plus, ou pour mieux dire il changea ; son papier circulait avec facilité, ses nombreux vaisseaux couvraient de nouveau la mer, tous arrivaient au port sans pertes ni avaries ; sa flexible imagination le transportait sur les ports du Havre, de Nantes ou de Marseille ; il voyait ses majestueux trois-mâts fendre avec orgueil les flots de l'Océan et de la Méditerranée ; la fortune revenait, et avec elle la joie, la considération, le bonheur. Tout d'un coup une voix altière vint de faire évanouir ce rêve, soulagement passager du malheureux.

— Je vous dis qu'ils est chez lui, je sais. Il faut que je le voie. Annoncez-moi, ou je m'annoncerai moi-même.

Le domestique interdit ouvrit la porte du cabinet d'une main mal assurée, et lisant sur une carte le nom de celui qui s'exprimait ainsi, il annonça :

— M. Charles Vermond.

M. Pernon tournait le dos à la porte ; il ne vit pas d'abord celui qui entrait ainsi chez lui d'autorité ; il se leva, cependant, le corps couvert d'une sueur froide, mais il n'eut pas la force de tourner la tête, et M. Vermond fut obligé de faire le tour du fauteuil pour se trouver en face de son débiteur et en être vu. Cet homme si formidable et sur lequel M. Pernon n'osait lever les yeux n'avait aucune des allures d'un créancier ni d'un homme d'affaires ; il était âgé de vingt-six ans à peine, était grand, remarquablement bien fait, et son visage, que la colère et un sentiment haineux coloraient et pâlisait tour à tour, devait être fort beau quand une passion violente ne l'animait pas ; mais dans le moment dont nous parlons, les yeux de M. Vermond brillaient d'une ardeur si vive, ses lèvres contractées exprimaient un dédain si amer, et son front plissé donnait à toute sa physionomie l'expression d'une vengeance tellement implacable, que tout autre même que M. Pernon eût craint de se trouver face à face avec un individu dont la rage longtemps concentrée paraissait enfin prête à faire explosion.

Il était en grand deuil et vêtu avec un si exquise élégance, avec un soin si minutieusement coquet, que, sans le large ourlet de son jabot de batiste et l'absence totale de bijoux, on aurait pu croire, en le voyant, qu'il venait faire à l'homme à cheveux blancs qui était devant lui une visite de cérémonie, lui demander une grâce ou lui témoigner son respect. Quand M. Pernon eut rassemblé assez de courage pour jeter sur ce jeune homme un regard furtif, il comprit que tout espoir était perdu pour lui, et qu'il allait se trouver aux prises avec un créancier impitoyable et un ennemi acharné. D'une

main tremblante il avança un siège : le jeune homme s'assit.

— Ainsi donc, dit M. Vermond après un long silence, vous n'avez pas fait honneur à votre signature ?

— Hélas ! non, monsieur, répondit en balbutiant le vieillard, mais croyez sur l'honneur monsieur...

— Oui, oui, des serments ! interrompit avec dureté M. Vermond. Ah ! je savais bien que le moment des représailles arriverait, mais je ne croyais pas qu'il fût si proche.

— Des représailles, monsieur ! s'écria M. Pernon que ce mot fit frémir ; vous si jeune, si riche, si heureux, vous voulez vous venger d'un vieillard que le hasard seul du commerce a fait votre débiteur.

— Et c'est à ce hasard que je rends grâce, dit en serrant les dents M. Vermond.

— Il y a huit jours encore, poursuivait le négociant ruiné, j'étais riche ; la mer n'avait pas encore englouti mes vaisseaux, on n'avait pas encore trompé ma bonne foi, ma confiance. J'ignorais, il est vrai, que mon papier était entre vos mains ; mais j'aurais pu le savoir sans en être troublé.

— Oui, continua le jeune homme, dont la présence de son débiteur doublait encore la colère et qui semblait puiser une rage nouvelle dans la vue même des meubles du cabinet de M. Pernon ; oui, votre papier est dans mes mains, et cette lettre de change que vous n'avez pas payée aujourd'hui n'est pas la seule, j'en ai d'autres qui écherront à la fin du mois, le mois prochain, plus tard. Je suis votre principal créancier, monsieur le failli.

A ce mot de failli, M. Pernon releva un moment la tête, ses yeux s'animèrent ; puis son